

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 juillet 2016 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S (procuration de BALLESTA P) - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M – BRUCHON D - FINAND F (procuration de ROUX G) - ARGOUD Y – DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G – PINGET M.C – ANTUNES N – POIPY L – COZ L

Absents (excusés) : ROUX G - BALLESTA P - LAMBERT C

POINT N°1 : URBANISME

1.1 : Déclarations préalables

- ♦ Mme DEZARNAUD Thérèse : changement de menuiseries extérieures

Situation : 1540, route des écoliers

La demande ne respecte pas la réglementation de la ZPPAUP dans ce secteur.

- ♦ M. LAURENT Pierre et Mme DESCHAUD Odile : réfection de façades et isolation extérieure

Situation : 59, rue du bourg vieux

Le dossier a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France. L'isolation extérieure ne semble pas acceptable au regard de la surépaisseur engendrée par le projet par rapport aux façades des propriétés voisines.

1.2 : Permis de construire

- ♦ M. COZ Loïc : modification de permis de construire

Situation : 58, impasse des vignes

Suppression du pool house et réduction de la taille de la piscine.

Avis favorable

- ♦ Mme ROSTAING Pauline : construction d'une maison individuelle

Situation : 274, route du stade

Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions habituelles (végétalisation des abords avec des essences locales, gestion des eaux pluviales sur la parcelle, élimination de l'ambrosie en cours de travaux et après le chantier, respect d'un retrait par rapport à la voirie pour l'entrée, pose d'un green tex sous toiture conseillée, etc...)

1.3 : Point sur les lotissements

- ♦ M. POIPY Lionel présente le point fait sur la situation des lotissements situés sur la commune (voirie privée ou publique, éclairage, propriété des parcelles bordant les lotissements, etc...)

POINT N°2 : ENVIRONNEMENT

2.1 : Projet de panneaux photovoltaïques au local technique

- ♦ M. POIPY Lionel présente l'étude de rentabilité et les devis reçus. Il paraît nécessaire de demander l'avis de l'AGEDEN avant de prendre une décision.

2.2 : Mare pédagogique et espace naturel sensible

- ♦ Une rencontre a eu lieu avec M. Arnaud TOSITI en charge de ces dossiers au Département de l'Isère. Des aides financières sont possibles pour l'entretien ou la création de mares. Deux options s'offrent à la commune. Soit conserver la mare pédagogique à l'identique avec un entretien à minima, soit l'intégrer dans un espace naturel sensible avec les prairies sèches avoisinantes et la ZNIEFF de la carrière COQUAZ. L'association Nature vivante a aussi été contactée pour avis sur le devenir de la mare pédagogique.
- ♦ La déprise agricole du coteau Nord a aussi été évoquée car elle pose des problèmes d'entretien des parcelles la plupart du temps abandonnées.

POINT N°3 : PERSONNEL COMMUNAL

- ♦ Le conseil municipal décide l'attribution d'une prime de 300 € à un employé dont le contrat à durée déterminée s'achève le 31 août 2016.
- ♦ En raison de l'arrêt maladie d'un agent, une réorganisation a été nécessaire à l'école avec de nouvelles tâches attribuées au personnel communal en place.
- ♦ Le conseil municipal décide également le recrutement d'un agent à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2016 pour palier l'absence de l'agent en congés maladie pendant la durée de cet arrêt.
- ♦ Le contrat de travail de Mme DALI Nadira est également renouvelé pour un an.

POINT N°4 : C.C.A.S.

- ♦ Le conseil municipal est informé des aides apportées récemment par le C.C.A.S.

POINT N°5 : EDUCATION

5.1 : Cuisine centrale

- ♦ Le conseil municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, accepte de conclure une convention avec l'avocat en charge du dossier de la cuisine centrale pour le montant des honoraires qui se monteraient à finalement à 1.500 € TTC.

5.2 : Projet éducatif territorial (PEDT)

- ♦ Un nouveau projet devra être mis en place pour la période 2017-2020 pour la gestion de nouvelles activités périscolaires.
La CAF a souligné l'excellent travail réalisé par le centre de l'île du battoir au niveau de la gestion du dernier dossier.

POINT N°6 : VOIRIE

6.1 : Marquage au sol

- ♦ Le marquage au sol au carrefour de l'Embranchement a été réalisé.

6.2 : Voirie chemin des Rivoires

- ♦ Le syndicat intercommunal des eaux réalisera des travaux dans ce secteur en 2017. Les travaux de réfection de la voirie seront donc programmés quand cette intervention sur le réseau d'eau sera terminée.

6.3 : Chemin de Beaurepaire

- ♦ Un plateau ralentissement sera réalisé dans le centre du bourg de Tourdan en coordination avec les travaux de réfection de la voirie du chemin de Beaurepaire. Le coût est estimé à 10.000 € HT. S'agissant d'une voirie intercommunale, la C.C.T.B. prendra à sa charge 3.500 €.

6.4 : Cheminement piétonnier du croton

- ♦ Le conseil municipal valide le type d'éclairage qui sera posé, à savoir des bornes à doubles faisceaux.

6.5: Sécurité

- ♦ Evoqué : les problèmes de sécurité à la sortie d'INTERMARCHE et route de Pact où plusieurs accidents sont survenus, avec peut-être une réflexion à mener.

POINT N°7 : BATIMENTS

7.1 : Agence postale

- ♦ Les travaux en mairie se poursuivent en liaison avec les services de la Poste, pour une ouverture prévue le 5 septembre 2016.

7.2 : Stade

- ♦ Les locaux du stade ont subi une effraction. La gendarmerie en a été informée.

7.3 : Groupe scolaire

- ♦ Les travaux de peinture dans le hall et le bureau du directeur vont débuter lundi 25 juillet. La commune en profitera pour nettoyer les abats son.

POINT N°8 : CULTURE - PATRIMOINE

8.1 : Eglise de Revel

- ♦ Les travaux pour la peinture ont débuté le 29 juin dans le chœur, la nef et la chapelle. Le choix de la couleur doit être confirmé.
- ♦ Au niveau de la maçonnerie, des travaux supplémentaires sont nécessaires (piquage et lissage de mur).
- ♦ Il a été constaté que le bâtiment a beaucoup bougé mais est à présent stabilisé.
- ♦ Concernant la restauration du mobilier, il convient de traiter l'ensemble des boiseries. Un point sera fait fin septembre avec la DRAC et le Département.
- ♦ Au niveau de la litre, il est suggéré de conserver un petit encart.

8.2 : Chantier Concordia

- ♦ Le chantier est en cours mais le suivi technique est problématique.

8.3 : Signalétique touristique par Bièvre Valloire

- ♦ La signalétique directionnelle est abandonnée par manque de budget.

8.4 : Toiture du logement impasse de l'église Notre Dame

- ♦ Le conseil municipal, par 10 voix pour, 3 abstentions, 1 voix contre, retient la proposition du groupement d'entreprise MEYNIER – NORMAND.

8.5 : Aménagement de la place des Terreaux et du parc communal

- ♦ La réunion publique organisée pour présenter le projet s'est bien déroulée.
- ♦ Il convient de déterminer des phases de travaux pour étaler la dépense en fonction des possibilités financières de la commune.

8.6 : Commission régionale du patrimoine et des sites

- ♦ Sur proposition de l'architecte des bâtiments de France, M. ARGOUD Yvan va intégrer la commission régionale du patrimoine et des sites.

POINT N°9 DIVERS

9.1 : Terrain acheté à M. et Mme VAILLANT

- ♦ Le terrain a été élagué.

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD